



LYON SELECT (Ekval)

EKVAL PRIMEURS
69 RUE MARCEL MERIEUX
69961 CORBAS
Tel : 04.72.77.11.11
Fax : 04.72.40.24.37
Email : facturation@selectgestion.fr
Numero Operateur : OP037267

FRUISY COMPANY
11 RUE MARCEL MERIEUX

Date : 10/09/2021
Code Client : 88681
Echéance : 10/10/2021
CHEQUE 30 J FD

69960 CORBAS

FACTURE N° 985712

Id TVA : FR 47 789 906 740

Page 1 / 3

Désignation	Cat	Prv	Colis	Pds Brut	Tare U.	Pds Net	Pièces	Uv	P.U.	MTHT	T
BL N° 1245388 01/09/2021											
MELON ACCENT CAVAILLON 1150/1350	1	FRA	15	214.00	0.70	203.50		k	1.90	386.65	1
BL N° 1245524 02/09/2021											
MELON ACCENT CAVAILLON 1150/1350	1	FRA	23	331.00	0.70	314.90		k	1.90	598.31	1
CONCOMBRE BIO * FRANCE 12	1	FRA	1					c	12.00	12.00	1
FIGUE BIO * DAUPHINE	2	FRA	2	4.00	0.25	3.50		k	13.00	45.50	1
MELON P.AMOUR 1150/1350	1	FRA	70	1011.00	0.70	962.00		k	1.70	1635.40	1
MELON P.AMOUR 1150/1350	1	FRA	24	344.60	0.70	327.80		k	1.70	557.26	1
BL N° 1245676 03/09/2021											
MELON ACCENT CAVAILLON 1150/1350	1	FRA	40	585.00	0.70	557.00		k	1.90	1058.30	1
COURGETTE BIO * 8/FRANCE 5KG	2	FRA	2	10.00		10.00		k	1.60	16.00	1
CAROTTE BIO * FRANCE 12KG	2	FRA	1	12.00		12.00		k	1.80	21.60	1
BL N° 1245801 06/09/2021											
ANANAS BIO * SANTANA 12	2	COL	1	10.60	0.60	10.00		k	2.20	22.00	1
AUBERGINE BIO * FRANCE 5KG	2	FRA	1	5.00		5.00		k	1.90	9.50	1
AVOCAT BIO * PLT/LABELLA 20	2	ESP	1	4.00		4.00		c	22.00	22.00	1
CITRON BIO * ESPAGNE 6KG	2	ESP	1	6.00		6.00		k	2.80	16.80	1
CONCOMBRE BIO * FRANCE 12	2	FRA	1					c	12.00	12.00	1
ORANGE BIO * 40	2	AFS	1	14.00		14.00		k	3.65	51.10	1
PATATE DOUCE BIO * ESPAGNE		ESP	1	6.00		6.00		k	2.10	12.60	1
MELON ACCENT CAVAILLON 1150/1350	1	FRA	18	255.00	0.70	242.40		k	1.90	460.56	1
BL N° 1245906 07/09/2021											



LYON SELECT (Ekval)

EKVAL PRIMEURS
69 RUE MARCEL MERIEUX
69961 CORBAS
Tel : 04.72.77.11.11
Fax : 04.72.40.24.37
Email : facturation@selectgestion.fr
Numero Operateur : OP037267

FRUISY COMPANY
11 RUE MARCEL MERIEUX

Date : 10/09/2021
Code Client : 88681
Echéance : 10/10/2021
CHEQUE 30 J FD

69960 CORBAS

FACTURE N° 985712

Id TVA : FR 47 789 906 740

Page 2 / 3

Désignation	Cat	Prv	Colis	Pds Brut	Tare U.	Pds Net	Pièces	Uv	P.U.	MTHT	T
MELON ACCENT CAVAILLON 1150/1350	1	FRA	8	113.00	0.70	107.40		k	1.90	204.06	1
MELON VENDELICE 950/1150	1	FRA	12	144.00		144.00	144	p	1.50	216.00	1
BL N° 1246025 08/09/2021											
AVOCAT BIO * PLT/LABELLA 20	2	PER	1	4.00		4.00		c	22.00	22.00	1
BANANE BIO * SOBROSA	2	RD	1	20.50	1.20	19.30		k	1.25	24.13	1
TOURNANTE											
CONCOMBRE BIO * LABELLA 12	2	ESP	1					c	8.80	8.80	1
FIGUE BIO * BURJASSOTE	2	FRA	1	2.40	0.30	2.10		k	9.80	20.58	1
POIVRON ROUGE BIO * LABELLA 5KG	2	ESP	1	5.00		5.00		k	2.90	14.50	1
POIREAU BIO * FRANCE 5KG	2	FRA	1	5.00		5.00		k	2.20	11.00	1
POMME DE TERRE BIO * LAURETTE 10KG	2	FRA	1	10.00		10.00		k	1.20	12.00	1
POMME BIO * PLT/GOLDEN 190/220	2	FRA	1	4.70	0.33	4.37		k	2.40	10.49	1
MELON ACCENT CAVAILLON 1150/1350	1	FRA	10	142.00	0.70	135.00		k	1.90	256.50	1
BL N° 1246153 09/09/2021											
CHOUX FLEURS BIO * 6/France 6	2	FRA	1					c	23.50	23.50	1
COURGETTE BIO * FRANCE 5KG	2	FRA	1	5.00		5.00		k	1.50	7.50	1
FIGUE BIO * BOURJASSOTE	2	FRA	1	2.20	0.25	1.95		k	9.80	19.11	1
PRUNE BIO * DENTE 35/40	2	FRA	1	5.00		5.00		k	3.10	15.50	1
MELON ACCENT CAVAILLON 1150/1350	1	FRA	16	224.00	0.70	212.80		k	1.90	404.32	1
BL N° 1246282 10/09/2021											
MELON ACCENT CAVAILLON 1150/1350	1	FRA	38	533.00	0.70	506.40		k	1.90	962.16	1
CAROTTE BIO * FRANCE 12KG	2	FRA	1	12.00		12.00		k	1.80	21.60	1

LYON SELECT (Ekval)

EKVAL PRIMEURS

69 RUE MARCEL MERIEUX

69961 CORBAS

Tel : 04.72.77.11.11

Fax : 04.72.40.24.37

Email : facturation@selectgestion.fr

Numero Operateur : OP037267

FRUISY COMPANY

11 RUE MARCEL MERIEUX

Date : 10/09/2021

Code Client : 88681

69960 CORBAS

Echéance : 10/10/2021

CHEQUE 30 J FD**FACTURE N° 985712**

Id TVA : FR 47 789 906 740

Page 3 / 3

[illegible]

LYON SELECT (Ekval) SAS au capital de 500000 EUR RCS : LYON B 424 146 322 00021 SIREN : 424 146 322 SIRET : 424 146 322 00021 NAF : 4631Z TVA : FR 59 424 146 322

**** Produit issu de la conversion vers l'AB certifié par FR-BIO-01 *≡ produit issu de l'Agriculture Biologique certifié par FR-BIO-01**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1- OBJET

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et les obligations de la société Lyon Select et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : fruits et légumes frais, pommes de terres, et dérivés, produits bio, jus de fruits, oeufs bio.

Toute prestation accomplie par la société Lyon Select implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

2- PRIX

Notre tarif s'applique à tous nos clients à la même date. Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes, franco de port à disposition en nos magasins.

Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société Lyon Select s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

3- RÉDUCTION DE PRIX

Selon l'article L. 441-2-2 du code de commerce : « ...un acheteur, un distributeur ou un prestataire de services ne peut bénéficier de remises rabais et ristournes pour l'achat de fruits et légumes frais. »

4- ESCOMPTE

Selon l'article L.441-3 du code de commerce : aucun escompte n'est accordé pour tout règlement anticipé.

5- MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue conformément à la réglementation :

- soit par chèque ; par virement
- soit par espèce,
- soit par Billet à Ordre, par retour traite ou par retour traite acceptée.

La date d'échéance figure sur nos factures et ne peut excéder 30 jours.

6- RETARD DE PAIEMENT

En cas de règlement tardif ou partiel par rapport à l'échéance, une pénalité équivalente à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur sera appliquée. En application de l'article L.443-2 du code de commerce, ces pénalités seront exigibles, de plein droit, le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire. Conformément aux articles 441-6 c. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

En qualité de membre du GIE du Marché de Gros de LYON CORBAS :

A défaut de règlement à la date indiquée sur nos factures et si vous êtes également titulaire d'un encours supérieur à soixante (60) jours auprès d'une autre société membre du GIE du Marché de Gros LYON CORBAS (délai ramené à 50 jours à partir du 20 novembre 2020), vos factures impayées feront l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité la prévention des impayés.

Les destinataires de ces données sont les sociétés membres du GIE du Marché de Gros LYON CORBAS, dont la liste est disponible à l'adresse suivante: GIE DU MARCHÉ DE GROS LYON CORBAS, 69 RUE MARCEL MERIEUX, 69961 CORBAS CEDEX.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à : GIE DU MARCHÉ DE GROS LYON CORBAS 1 69 RUE MARCEL MERIEUX, 69961 CORBAS CEDEX.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

7- CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Dans le cas où la carence d'un débiteur nous contraindrait à un recouvrement contentieux, les sommes dues à notre société se trouveraient majorées en sus des intérêts précités d'une indemnité de 15 % en application des articles 1152 et 1226 du Code Civil.

8 - CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire notamment insérée dans les conditions générales d'achat est réputée non écrite, conformément à l'article L.624-16 du code de Commerce. De convention expresse, Lyon Select pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces deniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et notre société pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

La présente clause n'empêche pas que les risques des marchandises soient transférés à l'acheteur dès leur livraison à celui-ci.

En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation des biens, la SAS Lyon Select se réserve la faculté de revendiquer l'application de la présente clause de réserve de propriété selon la législation en vigueur.

9- RÉCLAMATIONS

Toute réclamation sera admise dans les 24 heures après achat en nos magasins.

Heure d'achat : 5h à 12h. Passé ce délai, toutes contestations seront refusées.

10- LIVRAISON

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

10.a. Délais

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tous retards raisonnables de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

10.b. Risques

Les livraisons sont effectuées franco de port. Le transfert des risques sur les produits vendus par Lyon Select s'effectue à la remise des produits au client ou au transporteur.

10.c. Réception - Vices apparents et cachés

Les produits doivent être vérifiés par le client à la livraison et toutes réclamations, réserves ou contestations relatives aux manquants et vices apparents doivent être effectués à réception desdites marchandises et confirmées par écrit dans les 24 heures suivant la livraison.

La réception sans réserve des produits par le client couvre tous vices apparents et / ou manquants.

Au titre de la garantie des vices cachés, Lyon Select ne sera tenue que du remplacement sans frais des marchandises défectueuses, sans que le client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.

11- FORCE MAJEURE, CAS FORTUIT

La responsabilité de la société Lyon Select ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit.

12- TRIBUNAL COMPÉTENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Lyon.

13- PRODUITS BIO

* = produit issu de l'Agriculture Biologique certifié par FR-BIO-01.

** = produit issu de la conversion vers l'AB certifié par FR-B IO-01.